DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

TABLEAU RECAPITULATIF
PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)
DOMESTIQUES ET ASSIMILES DOMESTIQUES

TARIFS 2026*

Participation des habitations individuelles et immeubles collectifs :

	Surface plancher :	Tarifs	Coefficient de dégressivité
Constructions neuves ou existantes	Surface Inférieure ou égale à 100 m² (tarif forfaitaire)	667 €	/
	Par m² de surface de plancher supplémentaire	6,67 €/ m²	/
Extensions ou aménagements	Surface supérieure à 40 m²	6,67 €/ m²	/

Participation des constructions avec rejets liés à des usages professionnels « assimilés domestiques » :

	Surface plancher :	Tarifs	Coefficient de dégressivité
Constructions neuves ou existantes, extensions ou aménagements	Surface Inférieure ou égale à 100 m² (tarif forfaitaire)	667 €	/
	Surface comprise entre 100 m² à 150 m² (par m² de surface de plancher supplémentaire)	6,67 €/ m²	/
	Surface comprise entre 150 m² et 400 m² (par m² de surface de plancher supplémentaire)	6,67 €/ m²	0.6
	Surface supérieure à 400 m² (par m² de surface de plancher supplémentaire)	6,67 €/ m²	0,5

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2026 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2026.
Tarifs non soumis à TVA

La délibération du conseil métropolitain de Tours Métropole datée du 3 NOVEMBRE 2025 ayant permis l'élaboration de ce document est disponible sur simple demande auprès de la direction du cycle de l'eau, par mèl (controle@tours-metropole.fr) ou par téléphone au 0247752930.